

RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE

« L'ORÉE DES BOIS »

RÈGLEMENT D'UTILISATION

- Il est strictement interdit de fumer dans tous les locaux. A l'extérieur, les mégots seront déposés dans les cendriers installés à cet effet et vidés à la fin de la location, par le locataire.
- Aucun feu ne sera allumé aux alentours immédiats du bâtiment. De même, l'utilisation d'engins pyrotechniques est formellement interdite.
- Interdiction d'allumer des bougies.
- Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur du bâtiment.
- L'accès à l'intérieur de la salle est strictement interdit aux trottinettes, rollers et planches à roulettes.
- Aucun clou, vis, punaise ou autre bande adhésive ne sera planté/collé dans la salle ou contre les façades extérieures.
- Le mobilier ne devra pas sortir de la salle.
- **Le matériel sera nettoyé et rangé** selon les plans et photos à disposition ou selon les indications reçues.
- A la fin de chaque utilisation le locataire fermera les robinets ainsi que toutes les fenêtres et les stores. Il veillera à ce que toutes les lumières soient éteintes (**y compris celle de la terrasse**) et fermera les locaux à clé. Le non-respect de ces règles peut entraîner des coûts à la charge du locataire.
- Le locataire veillera à ce que les extérieurs du bâtiment soient rendus propres (terrasse, parking, terrain herbeux, forêt dans le voisinage direct ...).
- Les éventuels balisages d'accès seront enlevés à la fin de la location.

RÉSERVATION / REMISE DES CLÉS

- Les demandes de réservation seront prises en compte selon l'ordre d'arrivée, sur le site internet : <https://www.montagne-de-boudry.ch>.
- Le paiement de la location se fera, **au plus tard 2 semaines avant la date convenue pour la remise des clés**, sur le **compte BCN N° 103088368 (IBAN CH17 0076 6000 1030 8836 8)**, Titulaire : Centre forestier de la Montagne de Boudry, route des Chéseaux 9, 2017 Boudry.
- En cas **d'annulation moins de 20 jours** avant la date de réservation, le **50%** du montant de la location sera facturé.
- La remise des clés aura lieu au Centre forestier de la Montagne de Boudry, Route des Chéseaux 9, 2017 Boudry. **Prière de prendre contact aux heures de bureau (mardi et jeudi matin) au plus tard 2 semaines avant la date de réservation au 032/889.67.65.**
- La **remise des clés se fera uniquement le mardi entre 8h et 17h et le jeudi entre 8h et 12h**, après réception du versement sur le compte BCN.
- Les clés seront remises qu'à une personne juridiquement responsable à la signature du contrat de location.
- Le locataire restituera les clefs en les mettant dans la boîte-aux-lettres à l'extérieur du bâtiment.

- Toute sous-location est interdite.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Le propriétaire des lieux décline toute responsabilité en cas d'accident, vol, etc. survenant dans les locaux et ses extérieurs loués.
- Les locaux seront rendus nettoyés et en bon état, selon l'[aide-mémoire](#). Si tel ne devait pas être le cas, **les opérations de nettoyage seront facturées, selon les heures effectuées pour la remise en état des lieux, selon l'aide-mémoire pour la reddition de la salle.**
- En cas de détériorations, de dégâts ou de problèmes, nous vous prions de bien vouloir nous en informer dans les plus brefs délais. **La réparation des dégâts sera facturée au locataire.**
- Les alentours, ainsi que la forêt dans le voisinage direct seront contrôlés et exempts de débris. Les ballons, drapeaux ou autres banderoles pour baliser le chemin seront retirés après usage, par le locataire.
- Toute clé perdue occasionnera le changement de cylindre. **Ce remplacement, ainsi que l'achat de nouvelles clés seront à charge du locataire.**

UTILISATION DE LA CUISINE

- L'utilisation de la cuisine est comprise dans le prix de location.
- Si l'eau chaude n'arrive pas instantanément à l'ouverture du robinet, veuillez svp patienter quelques instants.
- Le plan de travail ainsi que les appareils ménagers (cuisinière, frigidaire, lave-vaisselle) seront vidés et nettoyés avant de quitter les lieux.
- Au terme de la location la vaisselle aura été lavée, séchée et rangée dans les armoires prévues à cet effet.
- **Les tables et chaises seront nettoyées et rangées**, à l'emplacement prévu.
- **Tout le matériel manquant, abîmé ou cassé sera facturé au locataire.**

UTILISATION DU MATÉRIEL TECHNIQUE

- Le matériel technique (beamer, sonorisation) pourra être utilisé que si cela a été convenu dans le contrat de location (CHF 50.-).
- Le locataire recevra les consignes et explications nécessaires à la manipulation du matériel technique par la personne compétente lors de la remise des clés.
- **En cas d'utilisation inadéquate engendrant des dégâts, la réparation sera facturée au locataire.**

LISTE D'ÉQUIPEMENT

- 10 tables, 180 x 80 cm et 50 chaises.
- Vaisselle (pour 50 pers.), batterie de cuisine et produits de nettoyage.
- Ecran et beamer, sono.